

COMMUNE DE BERTRY 59980  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 mai 2016

L'an deux mille seize et le trois mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de **Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.**

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	18

Secrétaire de Séance : M MONTIGNY F

Présents : Messieurs OLIVIER J, MAIRESSE J-M, MONTIGNY F, CAFFIAUX A, GRAS S, MORELLE L, RENQUET D, LENGLET L Mesdames DHERBECOURT M, LECOUCVEZ C, GALET A-M, GAVE N, DELJEHIER B, BONNEVILLE G, RENAUX E, SOWKA J.

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

M JONIAUX G a donné procuration à M MAIRESSE JM

M BASIN L a donné procuration à M OLIVIER J

Absents excusés : Mme DIPAYEN E, JONIAUX G, BASIN L

Date de la Convocation : 28/04/2016

Date d’Affichage : 09/05/2016

**OBJET DE LA DELIBERATION : Bail commercial Diot**

**DELIBERATION**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 1<sup>ER</sup> mars 2016 par laquelle il a été décidé de renouveler le bail de la SARL « Les Chocolateries du Cambrésis » Diot pour le local au 4 de la rue Gambetta à Bertry.

Cependant suite aux dispositions de la loi Alur il n'est plus possible de renouveler le bail dérogatoire. Il est donc proposé à la société Diot d'établir un bail commercial 3-6-9 au prix de 200 euros à compter 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCORDE un bail commercial 3-6-9 à la SARL « Les Chocolateries du Cambrésis – Création de Chocolats Européens CCE » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour l'immeuble sis au n°4 de la rue Gambetta.

FIXE le loyer à 200 euros par mois, terme à échoir.

AUTORISE le Maire à signer le bail.

VOTE : Pour à l'unanimité.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jacques OLIVIER

**COMMUNE DE BERTRY 59980**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 3 mai 2016**

L'an deux mille seize et le trois mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de **Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.**

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	18

Secrétaire de Séance : M MONTIGNY F

Présents : Messieurs OLIVIER J, MAIRESSE J-M, MONTIGNY F, CAFFIAUX A, GRAS S, MORELLE L, RENQUET D, LENGLET L Mesdames DHERBECOURT M, LECOUCVEZ C, GALET A-M, GAVE N, DELJEHIER B, BONNEVILLE G, RENAUX E, SOWKA J.

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

M JONIAUX G a donné procuration à M MAIRESSE JM  
M BASIN L a donné procuration à M OLIVIER J

Absents excusés : Mme DIPAYEN E, JONIAUX G, BASIN L

Date de la Convocation : 28/04/2016

Date d’Affichage : 09/05/2016

**OBJET DE LA DELIBERATION : ALSH été 2016**

**DELIBERATION**

Il est proposé d'organiser un Accueil du 6 au 29 juillet 2016 inclus pour les enfants de 4 à 1ans au 30 juin 2016, répartis en deux centres : l'un à l'école Leroux, l'autre à l'Ecole Maternelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE Le recrutement du personnel nécessaire à l'encadrement des enfants et au fonctionnement de l'Alsh : 1 Directeur, 1 Directeur Adjoint, Moniteurs et Monitrices selon les besoins

DECIDE de fixer comme suit la rémunération du personnel d'encadrement pour le A.L.S.H. 2016, conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 3 de la Loi n°84.53 du 26 Janvier 1984, et aux Décrets n°97.697 à 701 du 31 Mai 1997 :

\* Directeur : rémunération calculée sur la base de 24/30<sup>o</sup> de l'indice brut 516, correspondant au 11<sup>ème</sup> échelon du grade d'animateur.

\* Directeur Adjoint stagiaire : rémunération calculée sur la base de 24/30<sup>o</sup> de l'indice brut 418, correspondant au 7<sup>ème</sup> échelon du grade d'animateur.

\* Moniteur diplômé : 24/30<sup>ème</sup> de l'indice brut 364, correspondant au 9<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe.

\* Moniteur stagiaire : 24/30<sup>ème</sup> de l'indice brut 351, correspondant au 7<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe.

FIXE comme suit la liste des emplois bénéficiant d'avantage en nature :

\* Directeur, Directeur Adjoint, Moniteur diplômé, Moniteur stagiaire,

Nature de l'avantage : le repas du midi, le repas du soir si besoin (exemple : Camping)

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,  
Jacques OLIVIER

Département du NORD  
Arrondissement de CAMBRAI  
Canton du CATEAU

26/2016

**COMMUNE DE BERTRY 59980**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 3 mai 2016**

L'an deux mille seize et le trois mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de **Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.**

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	18

Secrétaire de Séance : M MONTIGNY F

Présents : Messieurs OLIVIER J, MAIRESSE J-M, MONTIGNY F, CAFFIAUX A, GRAS S, MORELLE L, RENQUET D, LENGLET L Mesdames DHERBECOURT M, LECOUCVEZ C, GALET A-M, GAVE N, DELJEHIER B, BONNEVILLE G, RENAUX E, SOWKA J.

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

M JONIAUX G a donné procuration à M MAIRESSE JM

M BASIN L a donné procuration à M OLIVIER J

Absents excusés : Mme DIPAYEN E, JONIAUX G, BASIN L

Date de la Convocation : 28/04/2016

Date d’Affichage : 04/05/2016

**OBJET DE LA DELIBERATION : Attribution des lots : marchés maison médicale**

**DELIBERATION**

Le maire expose au conseil municipal qu'une consultation a été lancée en mars 2016 pour les travaux de la maison médicale au 2 rue Pasteur à Bertry.

Après ouverture des plis et analyse des offres, la commission d'appel d'offres convoquée à cet effet a retenu les entreprises suivantes :

Lot 1 : gros œuvre – charpente : Ets Boniface pour 171 595.96 € ht

Lot 2 : étanchéité bardage : Ets Normand Construction pour 46 332.26 € ht

Lot 3 : menuiserie extérieure : Ets Moreau pour 95 970.00 € ht

Lot 4 : électricité : Ets Invenor pour 49 965.64 € ht

Lot 5 : plomberie sanitaire vmc : Ets Douay Collinse pour 23 479.75 € ht

Lot 6 : plâtrerie isolation : Ets Stami pour 45 227.22 € ht

Lot 7 : menuiserie intérieure plafond: Ets Boissier pour 54 024.10 € ht

Lot 8 : peinture sol souple : Ets Peinture de la Scarpe pour 32 407.45 € ht

Lot 9 : carrelage : Ets Ardéco pour 11 910.93 € ht

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'attribution des marchés pour les travaux de création de la maison médicale, telle que définie par la commission d'appel d'offres suivant les différents lots ci-dessus.

AUTORISE le maire à signer les documents relatifs aux marchés établis selon la procédure adaptée ( article 28 du Code des marchés publics ).

VOTE pour à l'unanimité.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jacques OLIVIER

Département du NORD  
Arrondissement de CAMBRAI  
Canton du CATEAU

27/2016

**COMMUNE DE BERTRY 59980**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 3 mai 2016**

L'an deux mille seize et le trois mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de **Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.**

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	18

Secrétaire de Séance : M MONTIGNY

Présents : Messieurs OLIVIER J, MAIRESSE J-M, MONTIGNY F, CAFFIAUX A, GRAS S, MORELLE L, RENQUET D, LENGLET L Mesdames DHERBECOURT M, LECOUCVEZ C, GALET A-M, GAVE N, DELJEHIER B, BONNEVILLE G, RENAUX E, SOWKA J.

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

M JONIAUX G a donné procuration à M MAIRESSE

M BASIN L a donné procuration à M OLIVIER J

Absents excusés : Mme DIPAYEN E, JONIAUX G, BASIN L

Date de la Convocation : 28/04/2016

Date d’Affichage : 09/05/2016

**OBJET DE LA DELIBERATION : Admissions en non valeur**

**DELIBERATION**

Le Maire expose au Conseil Municipal que des titres de recette émis n'ont pu être recouverts auprès de certains redevables.

A la demande du Trésorier de Clary, il convient d'admettre ces titres en non-valeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'état d'admission en non-valeur de la liste n°1924760131/2016 pour 62.16 € ainsi que la liste n°1172130531/2016 pour 331.90 € à l'exception du montant restant dû de 231 € titre 249.

VOTE pour à l'unanimité.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jacques OLIVIER

Département du NORD  
Arrondissement de CAMBRAI  
Canton du CATEAU

28/2016

**COMMUNE DE BERTRY 59980**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 3 mai 2016**

L'an deux mille seize et le trois mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de **Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.**

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	18

Secrétaire de Séance : M MONTIGNY

Présents : Messieurs OLIVIER J, MAIRESSE J-M, MONTIGNY F, CAFFIAUX A, GRAS S, MORELLE L, RENQUET D, LENGLET L Mesdames DHERBECOURT M, LECOUCVEZ C, GALET A-M, GAVE N, DELJEHIER B, BONNEVILLE G, RENAUX E, SOWKA J.

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

M JONIAUX G a donné procuration à M MAIRESSE

M BASIN L a donné procuration à M OLIVIER J

Absents excusés : Mme DIPAYEN E, JONIAUX G, BASIN L

Date de la Convocation : 28/04/2016

Date d’Affichage : 09/05/2016

**OBJET DE LA DELIBERATION : Schéma de mutualisation 4C**

**DELIBERATION**

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération 2016/010 et documents annexes de la communauté de communes du Caudrésis Catésis portant sur le schéma de mutualisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DONNE son approbation au schéma de mutualisation proposé par la communauté de communes du Caudrésis Catésis.

VOTE pour à l'unanimité.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jacques OLIVIER

